

LES QUATRE LIBERTÉS FONDAMENTALES DU LOGICIEL LIBRE :

LIBERTÉ 0 - UTILISER :

La liberté d'utiliser le logiciel pour tous les usages.

LIBERTÉ 1 - ÉTUDIER :

La liberté d'étudier le fonctionnement du logiciel pour savoir ce qu'il fait et éventuellement l'adapter à ses besoins. Il est indispensable pour cela de disposer du *code source*.

LIBERTÉ 2 - REDISTRIBUER :

La liberté de redistribuer des copies du logiciel de façon à pouvoir aider son voisin.

LIBERTÉ 3 - AMÉLIORER :

La liberté d'améliorer le logiciel et de publier ses améliorations, afin que l'ensemble de la communauté de ses utilisateurs en tire avantage.